



Vente droit au bail et dette fournisseur

Par **Ben2509**, le **01/07/2016** à **11:48**

Bonjour Maître,

Nous aimerions vendre en fond de commerce ou en droit au bail notre commerce (SARL) mais nous avons des dettes fournisseurs, pouvons-nous vendre et liquider après ? sommes-nous obligés de régler les fournisseurs ? (sachant surtout que le montant de la vente risque de ne pas couvrir les dettes) et non par mauvaise foi ? Si nous vendons en droit au bail, la vente du stock et matériel est-elle réglementée ?

On ne peut pas liquider avant car des prêts personnels sont en cours et on aimerait rembourser la plus grande partie...

J'attends vos conseils avec impatience
Bien cordialement